



Je veux éviter une audition que je ne supporterai pas

Par **lorenzy**, le **17/03/2014** à **23:37**

Bonjour,
Je suis victime d'acharnement de plusieurs personnes, j'ai déposé plainte et pour se venger, elles ont à leur tour déposé des plaintes contre moi comme quoi j'aurai frappé des enfants, ce qui est totalement faux. Il y a 2 ans déjà, j'avais été accusée à tort d'avoir giflé un homme et reçu un rappel à la loi alors que les gendarmes avaient refusé les preuves de mon innocence ainsi que de prendre en compte les témoins. J'avais alors passé un sale moment au point de sortir de la gendarmerie avec l'envie de mourir. J'ai été très choquée psychologiquement et je suis restée traumatisée depuis. Et cette future audition, je ne pourrais pas la supporter car c'est de l'abus de pouvoir de la part des gendarmes et je peux le prouver. Mais voilà, je suis fatiguée et je n'ai plus la force de me battre. Être victime et se retrouver coupable.. c'est insupportable. rnJ'ai été une enfant maltraitée et il n'y a rien de pire pour moi que de m'accuser d'avoir levé la main sur un enfant. rnEst-il possible de refuser l'audition ?
rnMerci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **18/03/2014** à **00:38**

bjr,
si vous refusez de vous rendre à une convocation, la police ou la gendarmerie pourra venir vous chercher.
justement l'audition sera l'occasion de prouver l'abus de pouvoir des gendarmes puisque vous dites en posséder les preuves.
ncdt

Par **J A Pusztay_old**, le **18/03/2014** à **01:17**

Bonjour, Choqué... psychiatre, certificat médical de type agoraphobie... joindre le certificat avec lettre d'excuse indiquant l'impossibilité de se déplacer (idem devant une juridiction, dont souvent la comparution en personne n'est pas obligatoire, on peut aussi prendre un avocat).
Cordialement, Joe.